

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition par AG Insurance des activités commerciales du Touring Club Royal de Belgique ASBL

Le Collège de la Concurrence de l’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 22 mai 2023 l’acquisition par AG Insurance (AGI) des activités commerciales du Touring Club Royal de Belgique ASBL.

Le Collège de la Concurrence a conditionné cette autorisation, entre autres, à ce qu’AGI prenne des mesures concrètes pour assurer une séparation opérationnelle et structurelle post transaction entre les activités d’examen et de test du Groupe AGI d’une part et les activités commerciales d’assurance et d’assistance, et de dépannage du Groupe AGI d’autre part.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Kris Dekeyser
Président
Tél : + 32 (2) 277 52 72
Courriel : kris.dekeyser@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).